

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE  
AND LEGAL AFFAIRS

Chairman: Mr. Jean-Guy Dubois

Vice-Chairman: Mr. W. Kenneth Robinson  
(*Etobicoke-Lakeshore*)

Bachand  
Crosby (*Halifax West*)  
de Jong  
Friesen  
Hervieux-Payette (Mrs.)  
Hnatyshyn  
Kilgour  
Lachance  
Lawrence  
MacLellan

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE  
ET DES QUESTIONS JURIDIQUES

Président: M. Jean-Guy Dubois

Vice-président: M. W. Kenneth Robinson  
(*Etobicoke-Lakeshore*)

Marceau  
Masters  
Peterson  
Reid (*St. Catharines*)  
Robinson (*Burnaby*)  
Rossi  
Schroder  
Vankoughnet—(20)

Messrs. — Messieurs

(Quorum 11)

Le greffier du Comité

Bernard G. Fournier

Clerk of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(b)

On Tuesday, December 1st, 1981:

Mr. Bachand replaced Mr. Allmand;  
Mr. Schroder replaced Mr. Gourde (*Lévis*).

(ERRATA)

Minutes of Proceedings

Issue No. 54

Page 54:3

In text, eighth paragraph, third line, after the words "striking out" insert the word "in".

In translation, thirteenth paragraph, after the second line add the following: "substitution à la ligne 25, page 23, de ce qui suit:".

Page 54:4

In translation, tenth paragraph, first line, "adopté" should read "rejeté".

Page 54:5

In translation, eighth paragraph, strike out the second, third and fourth lines and substitute the following: "nexe I du Bill C-43 soit modifié par substitution du mot "doit" au mot "peut" à la ligne 5, page 31."

Conformément à l'article 65(4)(b) du Règlement

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 1981:

M. Bachand remplace M. Allmand;  
M. Schroder remplace M. Gourde (*Lévis*).

(ERRATA)

Procès-verbal

Fascicule no 54

Page 54:3

Troisième ligne du huitième paragraphe du texte, insérer le mot «in» après les mots «striking out».

Après la deuxième ligne du treizième paragraphe de la traduction ajouter ce qui suit: «substitution à la ligne 25, page 23, de ce qui suit:".

Page 54:4

Première ligne du dixième paragraphe de la traduction on lit «adopté» et il faudrait lire «rejeté».

Page 54:5

Retrancher la deuxième, troisième et quatrième lignes du huitième paragraphe de la traduction et remplacer par ce qui suit: «nexe I du Bill C-43 soit modifié par substitution du mot «doit» au mot «peut» à la ligne 5, page 31.».